

politiques nationales vers l'extrême droite et perturbent ou fragmentent le modèle de représentation établi, surtout les régimes des partis.

Paradoxalement, la gageure que constituent les conflits ethniques nouveaux et traditionnels pour les pouvoirs centraux semble être alimentée par le processus d'intégration de l'Europe, lequel renforce la diversité, notamment l'identité régionale et ethnique, aux dépens des pouvoirs de l'État-nation. Même les États qui, à un moment donné, se considéraient homogènes ou relativement monolithiques deviennent de plus en plus des sociétés multiethniques et multiculturelles. La promesse de la poursuite de l'intégration économique - que ce soit dans le cadre de la Communauté économique européenne ou de l'Accord de libre-échange nord-américain - écarte partiellement l'argument économique du calcul des gains et des pertes lors de l'évaluation du prix de la diversité et de ses conséquences politiques.

La politique constitutionnelle complexe du Canada peut illustrer les conséquences et la dynamique des relations interethniques. Le Canada, qui était déjà une société multiethnique, a vu la composition de sa population changer profondément depuis la Seconde Guerre mondiale. Contrastant avec l'accord historique entre les deux «Nations fondatrices», une réalité régionale et ethnique plus complexe et variée s'est fait jour. Si la population du Québec demeure relativement homogène (77,7 pour cent de sa population est d'origine française), le Canada anglais ne peut guère être considéré comme une communauté purement anglo-saxonne. En 1867, lorsque la Constitution du Canada est entrée en vigueur, le pays se composait essentiellement de personnes d'origine anglaise et française, et d'un nombre important d'autochtones. Par contraste, le recensement de 1986 a révélé que 37,5 pour cent de la population canadienne était ni d'origine française ni d'origine anglaise (c'était le cas, par exemple, de 44,6 pour cent de la population de l'Ontario, la province la plus peuplée)<sup>12</sup>.

Cette évolution démographique a eu des conséquences profondes sur le récent débat constitutionnel au Canada. En effet, les quatre provinces de l'Ouest, dont plus de 50 pour cent de la population est d'origine autre que française ou anglaise, sont, avec le Québec, les principaux partisans d'une nouvelle redistribution des pouvoirs du gouvernement central vers les provinces, mais ont des difficultés à accepter l'octroi d'un statut de «société distincte» au Québec. De nombreux Québécois francophones, quant à eux, n'ont pas encore réalisé que le «reste du Canada» ne constitue pas un bloc monolithique anglo-saxon et que les populations nouvellement établies considèrent qu'elles ne font pas partie de la dualité historique Anglais-Français enchâssée dans la Constitution canadienne originale.

La question autochtone a aussi compliqué le problème. Les Amérindiens, les Inuit et les Métis ont revendiqué la reconnaissance dans la Constitution de leur droit à l'autonomie. Pour des raisons un peu différentes, le débat au Canada a inconsciemment débouché sur un principe de «subsidiarité» qui ressemble grandement à celui de la Communauté économique européenne.